

Communiqué :

ARRESTATIONS...et DROIT de MANIFESTER

Ce matin, les policiers sont intervenus dans plusieurs endroits de la ville pour interpellé 7 personnes qui auraient participé à la manifestation du 27 avril qui avait pour objectif : « ni Le Pen, ni Macron »

L'objectif du préfet et du directeur départemental de la police était d'interdire, de nasser et de réprimer la manifestation de ce 27 avril. La manifestation est marquée par une organisation militaire du dispositif policier, regroupant à nouveau la BAC, la BST, la SIR (la Brigade d'Intervention), un hélico et une escouade de gendarmes mobiles.

Dès le début de la manifestation, les interventions se sont multipliées :

* Rue de l'Alma à 13h45 le 27 avril 2017, 3 cars de la SIR ont foncé dans le cortège et traversé la manifestation pour prendre position boulevard Beaumont.

* Plus tard, une charge violente a eu lieu à proximité du pont de Nantes faisant plusieurs blessés dont un passant

* plusieurs nasses (notamment à la fin de la manifestation à Croix Saint Hélier) ont eu lieu ponctuées de fouilles et de provocations diverses.

* Plusieurs interpellations ont eu lieu au cours des charges de la part des CRS présents au Pont de Nantes.

Il s'agit bien d'un contexte d'affrontement. Et c'est dans ce contexte d'affrontement qu'a eu lieu l'altercation avec les motards ouvrant la voie aux brigades d'intervention..

Heureusement, il faut faire remarquer qu'aucun policier n'a été blessé et qu'aucun manifestant n'a été éborgné ou tué, un des motards ayant sorti son arme.

Nous rappelons que toutes les plaintes déposées contre les violences policières, pourtant circonstanciées ont été classées sans suite (sauf celle à l'encontre des policiers de la SIR qui ont éborgné l'étudiant en Histoire, semble-t-il) .

Cette stratégie de l'affrontement mise en œuvre par l'ex ministre de l'intérieur M. Cazeneuve lors des manifestations lors de la loi travail se poursuit de manière stérile. Le 27 avril, il y avait près de 3000 manifestants de 12h à 14h à Rennes.

Ne pouvant mettre fin au mouvement social et au mouvement de la jeunesse, la répression policière vise à multiplier les arrestations et les procédures judiciaires. 3 doivent passer en tribunal correctionnel le 2 juin à 16h. 7 sont en garde à vue aujourd'hui !

Demain, Amnesty International qui sort son rapport sur le droit de manifester en France, constate la mise en œuvre de restrictions disproportionnées à la liberté de réunions pacifiques sous couvert de l'état d'urgence en France.

La stratégie préfectorale de l'affrontement à Rennes que nous dénonçons illustre ce contexte analysé par Amnesty International.

La répression policière, pas plus que l'état d'urgence ne mettront fin au mouvement social commencé il y a plus d'un.

Rennes le 29 mai 2017
Le bureau départemental
Tel 0607105663